



ONTS DE LACAUNE MONTAGNE AUS LANGUEDOC



BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

n° 1

JANVIER 2018



ANGLÈS
BARRE
BERLATS
CAMBON-ET-SALVERGUES
CASTANET-LE-HAUT
ESCROUX
ESPÉRAUSSES
FRAÏSSE-SUR-AGOÛT
GIJOUNET
LA SALVETAT-SUR-AGOÛT
LACAUNE-LES-BAINS
LAMONTÉLARIÉ
LE SOULIÉ
MOULIN-MAGE
MURAT-SUR-VÈBRE
NAGES
ROISIS
SENAUX
VIANE

contact@ccmlhl.fr
www.ccmlhl.fr
05 32 11 09 25



EDITO

SOMMAIRE

- p3 **Actualités**
- p4 **A la rencontre des acteurs du territoire**
- p5 à 8 **Tourisme / loisirs**
- p9 **Maison de retraite et résidence spécialisée**
- p10 **Environnement**
Déchets
à 12 SPANC
- p13 **Finances**
- p14 **Culture / Patrimoine**
- p15 **Services au Public**
- p16 **Réseaux / Voiries**
- p17/18 **Travaux / Chantiers**
- p19/20 **Urbanisme**
- p21/22 **Soutien de la CCMLMHL**
Bilan des crédits engagés
- p23 **Retour sur...**
A la découverte du territoire
Barre
- p24/25 **Espérausses**
Lamontélarie
Rosis

Une nouvelle année commence pour notre Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Un titre assez long, certes, mais qui a le mérite de nous identifier au mieux géographiquement. Ce nom composé reflète également l'esprit que les élus communautaires et moi-même avons voulu insuffler depuis la fusion : une identité communautaire qui respecte les particularités de chacun.

2017 fut une année intense, ponctuée de nombreuses réunions pour harmoniser nos compétences et nos fonctionnements. Le travail n'est pas encore terminé mais nous avons franchi une première étape et cette nouvelle communauté de communes, riche de la complémentarité entre les 2 anciennes structures, est désormais en ordre de marche.

Parmi les nouvelles compétences de la Communauté de Communes, je voudrais souligner la création du nouvel Office de tourisme communautaire Monts et Lacs en Haut Languedoc, classé en catégorie 1 (le plus haut niveau de classement) et la base de loisirs des Bouldouires à La Salvetat-sur-Agoût qui vient compléter l'offre de la base du Laouzas, située sur la commune de Nages.

2017 a vu le début de la collaboration avec la Métropole de Montpellier sur les thèmes de la filière bois, du tourisme et de la santé. Cette coopération est un outil d'avenir pour l'enrichissement et le développement réciproque de nos territoires.

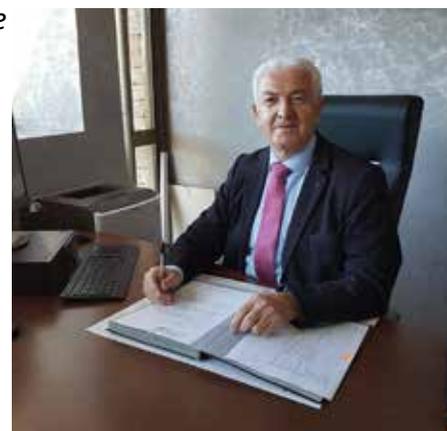
A la lecture de ce premier numéro, vous découvrirez l'étendue des compétences de la Communauté de Communes : de la maison de retraite au tourisme et aux loisirs, en passant par les services à la population, les réseaux, l'environnement, la culture ou l'urbanisme.

Pour finir, je voudrais remercier l'ensemble des agents de la Communauté de Communes qui mettent en œuvre au quotidien les décisions des élus pour vous apporter des services et des projets de qualité.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 qui commence.

Robert BOUSQUET

Président de la Communauté de Communes des
Monts de Lacaune et de
la Montagne du Haut
Languedoc





ACTUALITÉS

▶ De nouveaux statuts pour 2018

Après de nombreuses discussions engagées pour certaines dès 2016, afin d'harmoniser les compétences des 2 anciennes Communauté de Communes, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le 14 septembre 2017 de nouveaux statuts. Ce document définit, entre autres, les compétences exercées par la Communauté de communes. Elles sont de 3 types :

- ▶ obligatoires (fixées par la loi)
- ▶ optionnelles (choisies par les élus parmi une liste)
- ▶ facultatives (librement choisies par les élus)

Les principaux changements concernent la voirie d'intérêt communautaire, l'éclairage public et l'électrification, les zones d'activités notamment les Bouldouïres, la promotion du tourisme dont les offices de tourisme, l'aménagement des cœurs de village, ...

Les statuts ont ensuite été soumis à la délibération des communes. La dernière étape consiste à la validation par les Préfets de l'Hérault et du Tarn. Elle devrait intervenir dans le courant du mois de janvier 2018.

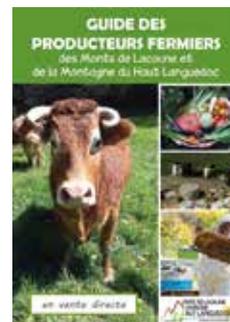
▶ Enquête sur la petite enfance

La Communauté de communes lance une enquête auprès des parents et futurs parents du territoire sur les besoins en matière de garde des jeunes enfants. Le questionnaire est joint au présent magazine. Nous vous remercions par avance de votre participation.

▶ Le nouveau guide des producteurs fermiers est sorti

Avec ce numéro, vous trouverez un exemplaire du guide des producteurs fermiers des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Tous les producteurs de la Communauté de Communes qui pratiquent la vente directe ont été enquêtés.

Réalisé en étroite collaboration avec les agriculteurs, ce guide a pour objectif d'augmenter la vente en circuits courts et de développer les liens entre producteurs et consommateurs locaux. Il est disponible dans les mairies et en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes www.ccmlhl.fr.



▶ Aidez-nous !

Trouvez un nom au magazine d'informations de la Communauté de Communes qui sera utilisé dès le prochain numéro en 2018.

Pour cela, envoyez votre proposition avant le 1er mars 2018 par mail à anna.gaud@ccmlhl.fr ou par courrier sur papier libre à :

Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
Service communication

Place du Général de Gaulle - 81230 Lacaune-les-Bains

Les noms sélectionnés seront soumis au vote du Conseil Communautaire.

A la rencontre des acteurs du territoire

Fromagerie de Lamarque



La fromagerie de Lamarque, ferme familiale basée à Anglès, a ouvert durant l'été 2009. M. JOUGLA s'occupe du troupeau de brebis et Mme JOUGLA l'aide à la bergerie de janvier à avril. Elle se consacre ensuite pleinement à l'activité de la fromagerie, assistée par une employée.

Pour la vente de leurs produits laitiers et de leurs fromages fermiers au lait de brebis, ils favorisent les épiceries ou les crèmeries indépendantes et les petits commerçants. Ils pratiquent la vente directe à la ferme les samedis de février à octobre et sur le marché d'Anglès en juillet et août.

Selon la saison, le lait aura un goût différent, ce qui fait la spécificité d'un produit fermier. Déjà présents sur le guide des producteurs édité en 2012 par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, ils ont souhaité participer à la nouvelle édition et soutiennent cette initiative car les clients sont de plus en plus à la recherche de produits locaux et authentiques.



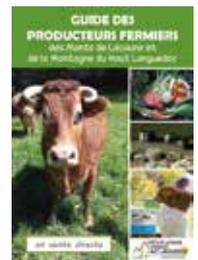
Contact :

Lamarque - 81260 ANGLÈS

06 26 20 02 45

fromageriedelamarque@orange.fr

Interview réalisée auprès de Marie JOUGLA, exploitante à la fromagerie de Lamarque



Balade en calèche

Une journée à la découverte des statues-menhirs de la faune et de la flore dans les Monts de Lacaune vous tente ? Christian Bernard vous attend à Moulin-Mage avec sa calèche western. Pas d'indiens à l'horizon... plutôt les oreilles de deux juments comtoises.

Un circuit de 25 km au rythme des chevaux avec halte repas. Là, le temps s'arrête un peu. Les papillons volent autour de nous, les paysages se déroulent sous nos yeux, de sentiers en forêts. Des chemins de crête pour admirer les panoramas des Monts de Lacaune ainsi que les contreforts du Larzac et des Grands Causses. L'histoire du pays nous est contée. Quelques arrêts pour découvrir les statues-menhirs et leurs gravures qui vous font remonter 4000 ans d'histoire.

Sur réservation.

Départ à 9h et retour vers 17h, accessible à toute la famille, capacité de la calèche 10 à 12 personnes.

A noter : Christian propose également une chambre d'hôtes pour 4 personnes et un meublé de tourisme (4 personnes)



Contact :

Christian BERNARD

Lacombe

81320 MOULIN MAGE

05 63 37 47 57

06 30 59 73 48

christian.bernard124@wanadoo.fr

L'Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc

Depuis le 1er janvier 2017 la promotion du tourisme fait partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes.

Un nouvel Office de Tourisme communautaire dénommé Monts et Lacs en Haut Languedoc, a ainsi été créé avec pour missions l'accueil et l'information, le développement de l'activité touristique et la promotion.

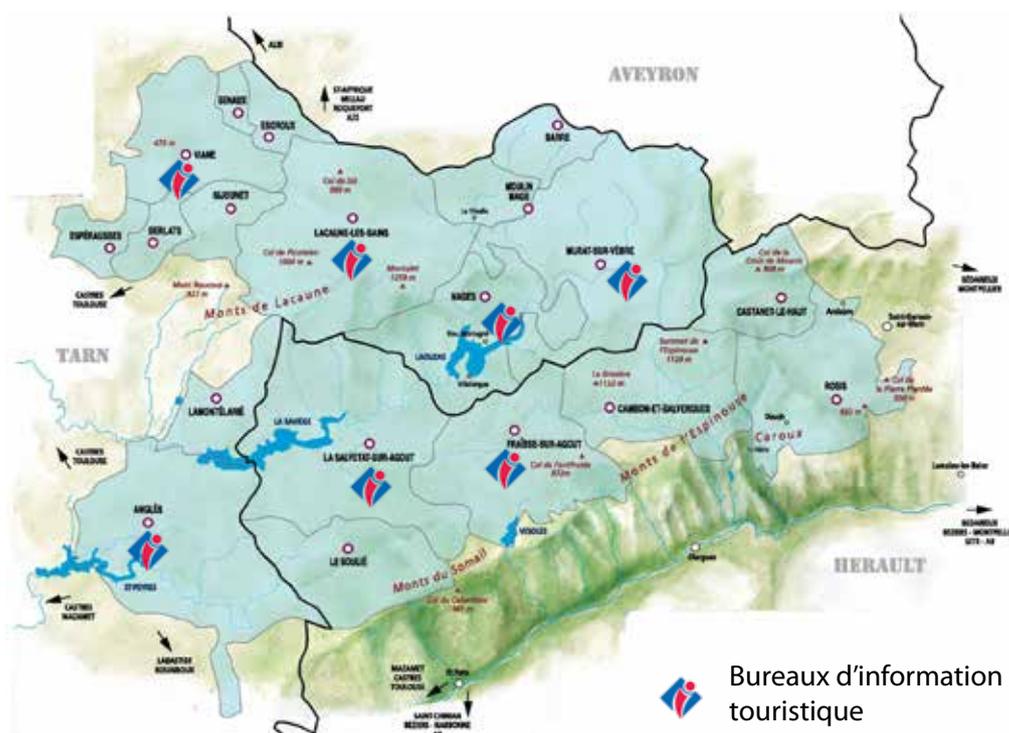
Cet Office de Tourisme est administré, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes, par un Conseil d'exploitation composé d'un collège d'élus, d'un collège de personnes qualifiées (professionnels du tourisme et société civile), et d'un collège des comités d'animation.

Avec 7 bureaux d'information touristique répartis sur tout le territoire, l'Office de Tourisme permet aussi bien aux habitants qu'aux touristes de bénéficier de nombreux services. Que ce soit pour un déjeuner gourmand, une randonnée stimulante, une pause relaxante ou une animation, nos conseillères en séjour sauront vous renseigner avec sourire et professionnalisme. L'Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc détient la marque nationale « Qualité Tourisme » et son classement en Catégorie I a été confirmé en août 2017.

Depuis le 1er janvier, près de 52 000 visiteurs ont été accueillis.

A savoir : Les bureaux d'information touristique d'Anglès, de Fraïsse-sur-Agoût, de Lacaune-les-Bains, du Lac du Laouzas (Nages), de La Salvetat-sur-Agoût et de Murat-sur-Vèbre vous proposent un accès internet haut débit sans fil, gratuit.

Les bureaux d'information touristique d'Anglès, Murat-sur-Vèbre et Viane hébergent également une agence postale intercommunale.



Bureaux d'information
touristique

Les Projets de l'Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc pour 2018

Pour promouvoir ce nouveau territoire et en valoriser toutes les richesses, en plus des traditionnelles actions de promotion (salons, opérations dans les galeries marchandes, ...), l'Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc a engagé plusieurs projets.

En voici quelques exemples :

Un nouveau site internet



Plus moderne et plus dynamique, ce nouveau site sera opérationnel à la fin du 1er trimestre 2018. Au-delà des animations, des restaurants, des hébergements, des activités, des sites à visiter, ..., vous pourrez y (re)découvrir le territoire au travers des coups de cœur de l'équipe et de superbes photographies.

www.tourisme-montsetlacsenhautlanguedoc.com



De nouvelles éditions

En 2018, les éditions de l'Office de Tourisme (guides, cartes et brochures) font peau neuve avec une toute nouvelle charte graphique.

Elles se veulent plus pratiques, plus adaptées aux nouvelles tendances et aux attentes des clients.

La valorisation d'une offre qualifiée en matière de randonnée pédestre

La randonnée pédestre, avec 600 km d'itinéraires balisés, 3 grandes traversées (la Voie d'Arles sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, le GR7, le réseau vert de l'Hérault), 2 itinéraires GR de Pays, une Voie Verte..., constitue un des atouts majeurs de notre territoire. L'Office de Tourisme va éditer des fiches de randonnées qui permettront, aux marcheurs émérites comme aux promeneurs occasionnels, de découvrir la variété des paysages des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, tout en ayant la garantie d'itinéraires de qualité.



Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc
Tél. : 05 32 11 09 45 (Avec ce numéro, vous pouvez joindre les 7 bureaux)
Mail : contact@tourismemlhl.fr

La mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, la taxe de séjour sera étendue à l'ensemble du territoire communautaire. Cette ressource permettra de financer des actions de promotion et de développement touristique. Elle sera perçue toute l'année. 2 réunions d'information des hébergeurs ont été organisées à Lamontélarie et à Fraïsse-sur-Agoût.

Qui doit payer la taxe de séjour ?

Toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes, qui ne s'y acquittent pas de la taxe d'habitation, qui sont hébergées à titre onéreux (vacanciers et travailleurs) dans les types d'hébergements suivants : hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme et gîtes ruraux, chambres d'hôtes, villages vacances, hébergements de plein air (terrains de campings, de caravanage, aire de camping-cars,...), ainsi que tous les autres hébergements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalent.



Qui perçoit la taxe de séjour ?

La Communauté de communes. Les hébergeurs la prélèvent directement auprès de leurs clients pour son compte. A savoir : 10% de la taxe de séjour perçue par la Communauté de communes est reversée aux Conseils Départementaux du Tarn et de l'Hérault.

La délibération du 28 septembre 2017 fixant les tarifs de la taxe de séjour, un guide d'application et divers outils nécessaires à la collecte sont à votre disposition.

Pour plus d'informations : contactez Maxime CHALARD - maxime.chalard@tourismemhl.fr et Blandine GOS - blandine.gos@tourismemhl.fr ou allez sur www.tourisme-montsetlacsenshautlanguedoc.com

Du côté des équipements touristiques de la Communauté de Communes



Les bases de loisirs

La Communauté de Communes gère la base de loisirs du Lac du Laouzas, située sur la commune de Nages, qui propose de nombreuses activités nautiques, des activités de plein air, une piscine chauffée, un espace détente avec sauna/spa et possibilités de soins, une aire de stationnement pour camping-cars située en bordure du plan d'eau, des hébergements touristiques tels qu'un refuge et un hébergement plus insolite, une goutte d'ò, situés à la Maison de Payrac.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes gère également la base de loisirs des Bouldouïres, au Lac de la Raviège, avec l'appui

des services techniques de La Salvetat-sur-Agoût, pour cette année de transition. Grâce à l'implication des nombreux prestataires de la base des Bouldouïres, les vacanciers ont pu profiter d'un large panel d'activités.

La réhabilitation de la piscine des Bouldouïres va être étudiée en 2018.

Malgré des vacances tardives et une météo parfois défavorable, la fréquentation de ces deux sites est équivalente aux années précédentes avec une clientèle venant essentiellement des départements limitrophes.

L'Espace des Sources Chaudes - Piscine sports/loisirs

Ouvert toute l'année, l'Espace des Sources Chaudes fait le bonheur de tous avec son eau naturellement chaude (24°C à la source).

A l'intérieur : bassin de natation, bains bouillonnants, pataugeoire avec jeux d'eau, espace balnéo avec jacuzzi, hammam nordique et sauna, salle de remise en forme.

A l'extérieur, durant la saison estivale : bassin avec rivière à contre-courant, pataugeoire avec jeux d'eau, toboggan et pentaglisse, snack Le Petit Saint-Michel pour une pause gourmande.

Labellisée « Famille Plus », cette structure met tout en œuvre pour offrir les meilleurs services aux familles.

L'Espace des Sources Chaudes, c'est aussi une large palette d'activités : école de natation, natation pour les adultes, aqua-bike, aqua-stand 'up, aquagym, aqua-force, aqua-seniors et une nouveauté en cette rentrée : l'aqua-

training, un circuit de remise en forme aquatique proposant la combinaison de différentes disciplines aquatiques.

Toutes les écoles de la Communauté de Communes accèdent désormais gratuitement à cet équipement communautaire.



Espace des Sources Chaudes - Piscine Sports/Loisirs
Rue de la Balmette
81230 Lacaune les Bains
Tél. : 05 63 37 69 90 – Mail : piscine@ccmlhl.fr
www.espacedessourceschaudes-lacaune.com

L'Espace des Sources Chaudes - Le Centre de bien-être



Le Centre de bien-être a ouvert ses portes en juillet et a été inauguré le samedi 18 novembre en présence de nombreuses personnalités dont le sous-préfet de Castres M. CHIARO, le président du conseil départemental du Tarn M. RAMOND, le sénateur du Tarn M. BONNECARRERE, et la conseillère départementale du Tarn Mme PAILHE-FERNANDEZ.

Sur le site des anciens thermes de Lacaune-les-Bains, ce tout nouvel équipement s'intègre parfaitement dans son environnement et se compose d'un hammam, d'un bassin avec jets hydromassants, de salles de soins dont une dotée d'une baignoire hydromassante, d'une tisanderie, et sur la terrasse extérieure d'un jacuzzi et d'un grand sauna. Sur réservation, il est également possible de bénéficier

de soins esthétiques ou de réflexologie plantaire.

Depuis juillet, près de 2 000 personnes ont découvert ce nouvel équipement et près d'une centaine de soins ont été prodigués. Un réel succès pour le Centre de bien-être qui vient enrichir l'offre touristique de notre territoire !

De septembre à juin, Marianne et Sindy vous accueillent le vendredi, le samedi et le lundi de 14h à 19h30, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Durant les petites vacances scolaires de la zone C, le centre de bien-être est également ouvert le jeudi de 14h à 19h30.

Ouvert tous les jours durant la période estivale.



Espace des Sources Chaudes - Centre de bien-être
Domaine St Michel
81230 Lacaune les Bains
Tél. : 04 67 97 59 09 – Mail : centredebienetre@ccmlhl.fr
www.espacedessourceschaudes-lacaune.com



Maison de retraite et résidence spécialisée



La maison de retraite Saint-Vincent de Paul accueille 63 résidents en hébergement permanent et dispose de 2 places d'accueil temporaire, permettant à des personnes vivant à leur domicile de venir jusqu'à 3 mois par an. Une unité sécurisée permet d'accueillir 12 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, dans un environnement adapté. L'activité de portage de repas permet également de contribuer au maintien au domicile des personnes âgées du territoire.

La maison de retraite est idéalement située, permettant aux résidents le maintien d'une vie sociale : au cœur du

village de Lacaune, elle est proche de la maison pluridisciplinaire de santé, des commerces, et de l'ensemble des services tout en bénéficiant d'un environnement calme.

Sa situation facilite le maintien des liens intergénérationnels au travers de nombreux projets avec le collège, le centre de loisirs, l'école primaire et la crèche. Un travail en partenariat est également réalisé avec les services médicosociaux du territoire et les professionnels libéraux.

De nombreuses manifestations sont organisées par l'animatrice et l'amicale des résidents.

Les priorités partagées par tout le personnel sont le bien-être, la qualité des prestations et des services et « l'esprit maison ». L'organisation et les locaux sont pensés pour maintenir un lieu chaleureux et convivial pour les résidents et leurs proches.

La Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul, accueille des personnes vieillissantes en situation de handicap. Elle dispose de 13 places d'hébergement permanent et 1 en accueil temporaire. Ses locaux, répartis sur 2 niveaux sont adossés à la maison de retraite, avec laquelle des mutualisations sont mises en place.

Sa petite taille répond bien aux besoins des personnes en situation de handicap, et sa localisation en centre-ville favorise leur vie citoyenne.

Les locaux sont aménagés pour permettre une participation active et stimulée des personnes accueillies à la vie quotidienne (cuisine thérapeutique, buanderie, salle informatique, ...), mais également des moments plus calmes (jeux partagés, activités individualisées, ateliers, lecture, ...).

Les personnes accueillies sont accompagnées au quotidien par une équipe pluridisciplinaire qui privilégie à la fois un lieu de vie et une organisation «comme à la maison» et une vie sociale riche à l'extérieur de l'établissement.



La Communauté de Communes compte 4 maisons de retraite. Seule celle de Lacaune, comme la Résidence Spécialisée, est gérée par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

ENVIRONNEMENT - LES DÉCHETS

► Calendrier des services de collecte des déchets 2018

Avec ce numéro, vous trouverez le calendrier 2018 pour connaître les périodes de ramassage des encombrants sur vos communes.

Cette collecte en porte à porte **réservée aux particuliers** ne concerne que les objets lourds et volumineux (gros appareils électroménagers, sommiers et matelas, meubles, portes, fenêtres sans vitrage, gros objets en métal ou en bois). Nous vous rappelons que pour bénéficier de ce service, vous devez remplir au préalable une fiche de demande en mairie ou à la Communauté de Communes, et la déposer au plus tard le vendredi qui précède la semaine de collecte.

Vous pouvez télécharger le calendrier et la fiche de demande sur www.ccmhl.fr dans la rubrique Services. Ils sont également disponibles dans votre mairie.



► Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Du 18 au 26 novembre 2017 la Communauté de Communes a participé à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Cette semaine est basée sur la prévention des déchets, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La maison de retraite de Lacaune s'est lancée dans le compostage collectif. Les employés ont été sensibilisés à cette pratique pour valoriser les restes de cuisine et de repas.



► Ménage au naturel à la crèche de Lacaune



Depuis le mois de septembre, sous l'impulsion de la Communauté de Communes, la crèche municipale de Lacaune est devenue établissement pilote du projet « nettoyage écologique ». Tout le personnel a reçu une formation afin d'apprendre à fabriquer les produits ménagers naturels.

Après étude des produits utilisés, l'équipe a constaté la présence de perturbateurs endocriniens qui ont un effet néfaste tant sur la santé humaine que sur l'environnement.

La crèche s'est donc débarrassée de tous les produits chimiques utilisés jusqu'alors et les a remplacés par des préparations selon des recettes à base d'ingrédients naturels (savon noir, vinaigre d'alcool, bicarbonate de soude...).

Les résultats de ce changement de pratique sont déjà visibles. Les agents ne se plaignent plus des odeurs agressives, ni des irritations, finis les maux de gorge et maux de tête. Le passage aux produits de soins naturels pour les enfants montre aussi des résultats, de nombreux parents utilisent maintenant ces produits naturels à la maison. Ils sont achetés pour l'instant, mais seront eux aussi fabriqués prochainement. Un bel exemple à suivre !

Si ce projet vous intéresse, le dossier est consultable - Renseignements auprès de la directrice de la crèche, Agathe Ferrari au 05 63 37 20 55.

TRIER, un geste nature



Les emballages à recycler



Bouteilles, flacons et bidons en plastique



Tous les papiers



Emballages métalliques



Cartonnettes et briques alimentaires

Déposez vos papiers et emballages **en vrac** dans les colonnes « Papiers & Emballages » →

Les emballages en verre



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux

Déposez vos emballages en verre **en vrac** dans les colonnes à verre →

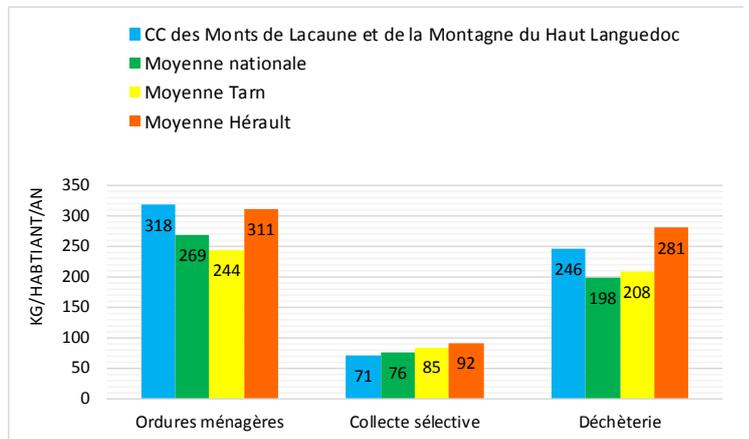
Un doute, une question sur le tri ? 05 32 11 09 25 - tri@ccmlhl.fr - www.ccmlhl.fr



Guide du tri disponible en mairie et en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes.

Chiffres clés 2016

Chaque habitant de la Communauté de Communes jette en moyenne 635 kg de déchets par an (ordures ménagères + collecte sélective + déchèterie), contre 543 kg au niveau national. Ce calcul ne prend pas en compte ni les résidents secondaires ni les touristes, ce qui explique en partie ce mauvais résultat. La collecte sélective est en-dessous des moyennes nationales et départementales. Des efforts restent donc à faire.



Que faire de ses DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques) ?

Il existe 3 solutions :

- **la reprise dite du « 1 pour 1 »**, la solution à privilégier : pour l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, les vendeurs ont obligation de vous reprendre l'ancien gratuitement
- **le don à une association caritative** si l'appareil fonctionne encore
- **le dépôt en déchèterie** si votre appareil ne fonctionne plus et que vous ne souhaitez pas le remplacer.



Mettez-vous au compostage



La Communauté de Communes met à disposition des composteurs, des bio seaux et des mélangeurs à des prix préférentiels.

Si vous êtes intéressés, appelez le 05 32 11 09 25 ou allez sur notre site internet www.ccmlhl.fr.

Composteur en bois (600 litres) avec bio seau et mélangeur : caution de 20 €

Bio seau et mélangeur seuls : 3 €

ENVIRONNEMENT - Le SPANC

► Pensez à déclarer vos réhabilitations !

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes concerne 2 800 habitations. La principale mission de ce service est le contrôle des habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. Le but est de vérifier que les systèmes d'assainissement non collectif soient en bon état de fonctionnement, bénéficient d'un entretien régulier et qu'ils ne génèrent pas de problèmes de pollutions des eaux ou de risques sanitaires.



Aujourd'hui, les systèmes d'assainissement non collectif ont été diagnostiqués une première fois par le SPANC sur les 19 communes. Cela a permis d'identifier plus de 600 installations engendrant un risque sanitaire qui ont pu, à ce jour, être réhabilitées avec le suivi du SPANC.

Néanmoins certaines installations ont été réhabilitées sans aucune déclaration d'installation et aucun contrôle de bonne exécution des travaux par le SPANC. Cette procédure est obligatoire, sans quoi le SPANC ne pourra pas valider la conformité de vos travaux.

La redevance du contrôle de conception et de réalisation n'est pas facturée pour toute réhabilitation effectuée suite à un contrôle. De plus, la validation par le SPANC est un gage de sécurité et d'optimisation de la durée de vie de vos installations réhabilitées.

Pour rappel la procédure est la suivante :

1. Contacter le SPANC qui vous assiste et vous conseille pour compléter la déclaration d'installation si besoin
2. Retourner au SPANC par courrier la déclaration d'installation complétée et signée
- 3. Attendre l'avis favorable du SPANC sur votre projet avant de commencer tous travaux**
4. Une fois les travaux réalisés contacter le SPANC qui viendra valider la conformité des travaux avant recouvrement.



Des questions sur ce service ?

05 32 11 09 25

spanc@ccmlhl.fr

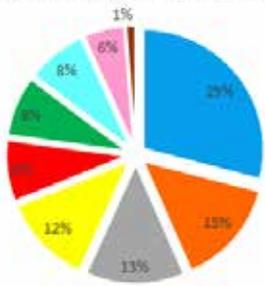
Vous pouvez télécharger le règlement de service du SPANC ainsi que le formulaire de déclaration d'installation sur notre site Internet www.ccmlhl.fr dans la rubrique Services.

FINANCES

Présentation du budget prévisionnel 2017

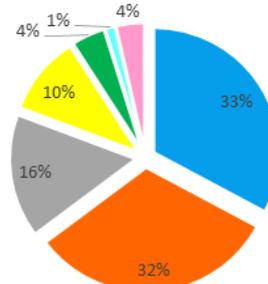
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



- Virement section d'investissement
- Frais de personnel
- Versement aux communes : attribution de compensation
- Charges à caractère général
- Entretien des voiries communautaires
- Virement aux budgets annexes
- Ecritures comptables
- Divers
- Frais financiers

Recettes de fonctionnement

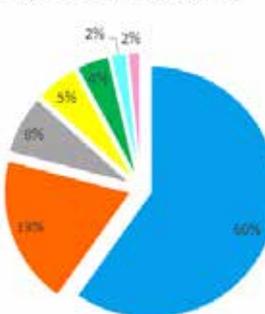


- Fiscalité des entreprises : CFE, CVAE, IFER, TASCOM, ...
- Excédent reporté
- Fiscalité des ménages : TH, TEOM, ...
- Remboursement budgets annexes
- Estimation DGF
- Ecritures comptables
- Divers

Total = 11 757 724 €

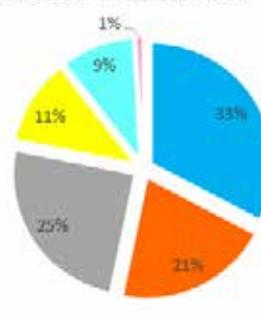
Investissement

Dépenses d'investissement



- Travaux : salle de sports, voirie, éclairage public, extension ZAE, ...
- Virement aux budgets annexes
- Déficit d'investissement 2016
- Versement aux communes : fonds de concours
- Remboursement capital emprunt
- Ecritures comptables
- Divers

Recettes d'investissement



- Virement section de fonctionnement
- Excédent capitalisé
- Subventions d'investissement (Etat, Région, Départements, ...)
- Récupération TVA (FCTVA)
- Ecritures comptables
- Divers

Total = 10 461 068 €

Evolution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Une baisse de 434 257 € depuis 2013, soit 40% de moins

DGF	2013	2014	2015	2016	2017
MHL	385 548 €	365 368 €	321 428 €	275 078 €	650 188 €
ML	698 897 €	600 636 €	541 377 €	433 219 €	
TOTAL	1 084 445 €	966 004 €	862 805 €	708 297 €	650 188 €

Evolution du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Stabilisation du FPIC en 2017, légère diminution grâce à la fusion

FPIC	2014	2015	2016	2017
MHL	-31 635 €	-55 641 €	-131 507 €	-305 239 €
ML	-28 751 €	-109 895 €	-216 640 €	
TOTAL	-60 386 €	-165 536 €	-348 147 €	-305 239 €

La contribution de la Communauté de Communes à ce fonds est en légère baisse en 2017 grâce à la fusion.

Soit réellement perçu de l'Etat : 344 949 €



CULTURE - PATRIMOINE



Bilan programme culturel 2017

Le festival Fèsta al País a été créé en 2016, sur la Montagne du Haut Languedoc. Le principe de ce festival est de proposer des événements gratuits et variés pour toute la famille qui mettent à l'honneur la culture occitane.



Le projet a été reconduit cette année sur le territoire de la nouvelle Communauté de Communes, avec la participation de 6 communes.

Festa al País a rencontré encore beaucoup de succès cette année. Les activités proposées ont été appréciées et les salles pour le spectacle étaient remplies.

Festival de la BD

Ce projet culturel mené depuis 2012 sur les Monts de Lacaune, a pour objectif de valoriser la richesse et la diversité du patrimoine et de développer des actions de création et de diffusion.



La bande dessinée est un support qui permet de faire passer un message et de s'adresser à tous les publics, cela plaît autant aux enfants qu'aux adolescents ou aux adultes.

Des ateliers gratuits d'initiation à la BD étaient proposés dans les communes et l'animateur va intervenir dans les écoles du territoire.

Le projet de Pôle culturel est lancé

La Communauté de Communes souhaite construire à la place de la salle de La Balme à Lacaune, un pôle culturel qui regroupera le bureau d'information touristique de l'office de tourisme intercommunal, la médiathèque/ludothèque gérée par la commune et une salle de spectacles/conférences qui pourra également accueillir du cinéma.

L'architecte Max FARAMOND a été choisi pour assurer la maîtrise d'oeuvre de ce projet dont la construction pourrait démarrer en 2019.

Centre d'interprétation des mégalithes



Cet équipement communautaire situé à Murat-sur-Vèbre, abrite le bureau d'information touristique, l'agence postale intercommunale, une salle dédiée à l'histoire de la commune, une salle d'exposition temporaire (gérée par la commune) ainsi que deux grandes salles consacrées aux premiers paysans et éleveurs de la fin de la Préhistoire (3 300 à 2 200 ans avant J.C.) qui ont façonné et dressé les statues-menhirs dont une douzaine sont exposées. Les éléments archéologiques et les pièces présentes dans cet espace ont une grande valeur patrimoniale. Il est ouvert toute l'année, du lundi au samedi.

En partenariat avec la commune de Murat-sur-Vèbre et le service Conservation du Département du Tarn, la Communauté de Communes souhaite repenser et enrichir la scénographie en proposant, notamment, une visite plus ludique. Ce travail permettra également d'envisager des collaborations avec des musées ou des sites abordant la même thématique.



SERVICES AU PUBLIC

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC, un lieu ouvert à tous !



Dans un contexte de recul des services publics et de dématérialisation des administrations, la Maison de Services Au Public (MSAP) des Monts de Lacaune et de la Montagne Haut Languedoc est là pour vous accompagner.

En plus de l'appui dans vos démarches administratives, la MSAP travaille avec plus de 30 structures partenaires et peut vous aider à trouver le bon interlocuteur en matière d'emploi, de santé, de finances, de formation, de logement ou autres.

Tout au long de l'année, la MSAP participe également à de nombreux événements comme :

- Les journées portes ouvertes des MSAP, événement national du 18 au 23 septembre : une exposition, des ateliers pour ouvrir des comptes en ligne, des conseils sur la confection de CV ont permis de faire connaître la Maison de Services Au public, dans une ambiance conviviale.

- «Octobre Rose», mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, organisé pour la première fois sur Lacaune en partenariat avec l'ADECA 81 et le comité tarnais de la ligue contre le cancer. Pour rappel, une fois tous les 2 mois, des navettes sont organisées pour aller à Castres à des consultations gratuites de dépistage du cancer du sein, en partenariat avec l'ADECA, la CPAM, le centre de radiologie du docteur Alberge et la mairie de Lacaune.



Enfin, grâce aux démarches effectuées par la MSAP pour développer l'accès à de nouveaux services à la population, 2 nouvelles permanences ont vu le jour fin 2017 :

- le Service Paritaire de Santé au Travail du Tarn (SPSTT) : permanence tous les mardis, sur convocation
- le service social du Tarn (CARSAT/CPAM) : permanence mensuelle de l'assistance sociale un jeudi par mois.

En 2018, le service de médecine préventive du centre de gestion du Tarn devrait également assurer des permanences sur convocation.

N'hésitez pas à pousser la porte de la MSAP, située 8 rue Antoine Cambon à Lacaune-les-Bains. Natalie et Mélanie se feront un plaisir de vous faire découvrir tous ces services. Il existe une autre MSAP à La Salvetat-sur-Agoût qui est gérée par La Poste.

Voiries Intercommunales



Aux 201 km gérés précédemment par la Communauté de Communes sur les Monts de Lacaune se sont ajoutés au 1er mars 2017, 123 km des communes de la Montagne du Haut Languedoc, soit un total de 324 km. Seule une partie des voiries est transférée à la Communauté de Communes, il s'agit en général des voies les plus circulées du territoire après les routes départementales. L'autre partie continue à être gérée par les communes.

Pour maintenir le réseau routier intercommunal en bon état, la Communauté de Communes programme chaque année la remise à neuf de certaines portions de

voiries. Ainsi, en 2017, ce sont plus de 22 kilomètres qui ont été remis à neuf, pour un montant de 600 000€, financés en partie par le département du Tarn.

En parallèle de ces travaux lourds, les routes nécessitent des travaux d'entretien courant (épareuse, reprise de traversées busées, curages de fossés, réparation des nids de poules, reprises ponctuelles de la chaussée, soutènements, signalisation routière...). En 2017, ces travaux d'entretien sur les 324 km de voiries ont également nécessité près de 600 000€.

Eclairage Public

2017 a été une année de transition pour la compétence Eclairage Public car elle n'a été exercée que sur la Montagne du Haut Languedoc (8 communes).

Sur les 8 communes concernées, la Communauté de Communes a investi près de 100 000€, subventionnés par Hérault Energies : 113 points lumineux énergivores ont été remplacés par des lampes plus économes en énergies et 15 armoires électriques ont été mises en sécurité. Côté entretien, plus de 130 dépannages ont été réalisés (intervention d'un prestataire privé).

L'année 2018 sera marquée par l'extension de cette compétence sur l'ensemble des 19 communes du territoire. Plus de 5 000 points lumineux seront gérés par la Communauté de Communes.

Vu l'étendue de ce parc, et pour tenter d'améliorer le service à un coût maîtrisé et de diminuer notamment les délais d'intervention, les élus communautaires ont décidé de créer une régie intercommunale d'entretien dont l'objectif sera de pouvoir intervenir sous 15 jours maximum dès qu'une panne sera signalée.



TRAVAUX / CHANTIERS

► Réaménagement du bâtiment de l'ancienne Poste de Viane

Le bâtiment de l'ancienne Poste de Viane, racheté par la Communauté de Communes, est en cours de réhabilitation depuis le début du mois d'octobre 2017. 8 entreprises vont se succéder pour livrer à la fin du printemps 2018 :

► Au rez-de-chaussée : un Bureau d'Information Touristique (BIT) et Agence Postale Intercommunale (APIC)

► A l'étage : 3 bureaux accessibles via une rampe et un ascenseur qui seront destinés à recevoir des médicaux et paramédicaux

Ces travaux s'élèvent à 165 000 € subventionnés par l'Europe, l'Etat, le Département du Tarn et La Poste.



D'autres travaux sont en cours ou vont être réalisés sur d'autres Bureaux d'Informations Touristiques :

► BIT de La Salvetat sur Agoût : rénovation thermique avec remplacement des menuiseries et mise en place d'un nouveau mode de chauffage à base de granulés de bois.

► BIT d'Anglès : le bâtiment de l'ancien Crédit Agricole vient d'être acheté par la Communauté de Communes et fera l'objet de travaux de rafraîchissement en vue de la saison touristique 2018.

► Place Robert OULÈS à Viane



La place Robert OULÈS de Viane a été réaménagée fin 2016 et début 2017. Les murs de soutènement en pierre ont été repris, une chicane réalisée devant les commerces avec mise en place d'arrêts « minute », les trottoirs refaits (améliorant l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite), les revêtements de surfaces remis à neuf (enrobés, béton désactivé, dallage en pierres) et un kiosque rappelant celui existant à l'époque du petit train a été construit.

Coût des travaux : 235 000 €, subventionnés par le Département du Tarn

► ZAE FOREST à La Salvetat

La Zone d'Activités Economiques « FOREST », situé sur la route de Saint Pons à La Salvetat-sur-Agoût, a fait l'objet de travaux d'extension et de sécurité incendie lors de l'année 2017. Cette viabilisation a permis l'implantation de l'entreprise SLVT Logistics sur la zone.

Coût des travaux : 470 000 € HT, subventionnés par l'Etat



► Salle de Sports de Lacaune

Pour permettre aux collégiens, aux écoliers et aux nombreux adhérents d'associations sportives de faire du sport dans de meilleures conditions, la Communauté de communes a engagé en 2017 la construction d'une nouvelle salle de sports.

Suite à un recours (l'architecte des bâtiments de France ayant émis un avis simple au lieu d'un avis conforme du fait de la covisibilité avec la tour de Calmels), le chantier a été arrêté.

Dès l'obtention d'un nouveau permis de construire, les travaux redémarreront.



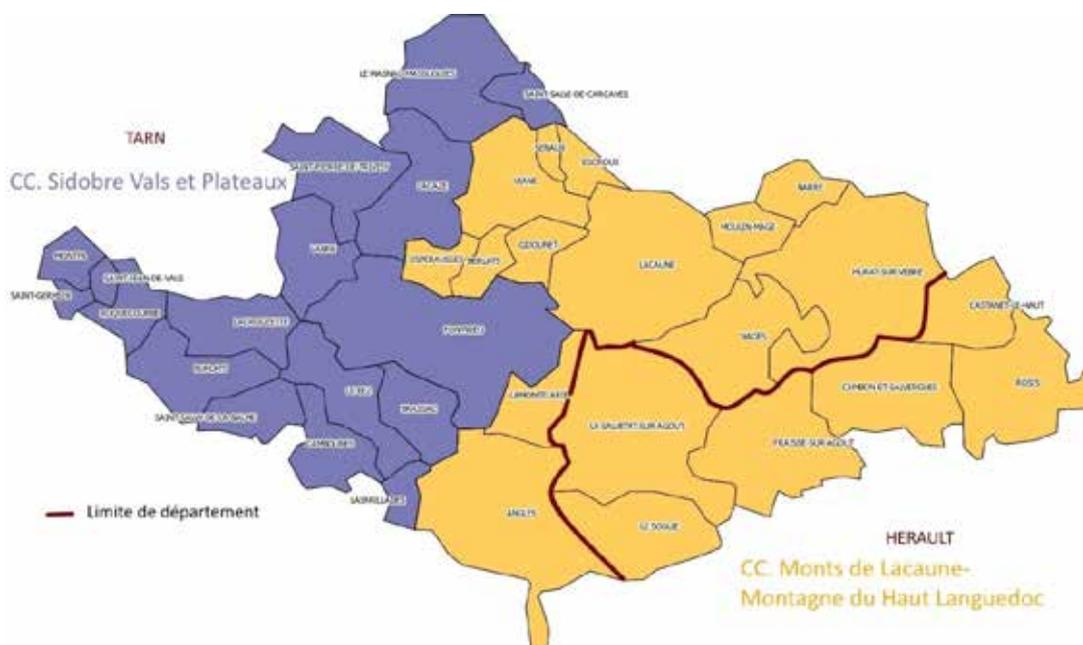
► Agenda d'Accessibilité des Bâtiments Intercommunaux

La Communauté de Communes a mis à jour le diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments intercommunaux (18 établissements recevant du public). Les remarques relatives à l'accessibilité, estimées en tenant compte des différents handicaps (moteur, visuel, auditif) font l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). La Communauté de Communes réalisera ces travaux sur la période 2018-2020 et investira 80 000 € pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments.

Questions-réponses sur le SCoT Hautes Terres d'Oc

Quel est le périmètre du SCoT Hautes Terres d'Oc ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Hautes Terres d'Oc couvre 2 communautés de communes (Sidobre Val et Plateaux et Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc), 36 communes et plus de 20 000 habitants.



Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

C'est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement du territoire pour les 10 à 20 prochaines années. Il constitue un cadre de référence : les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, ...) devront être mis en compatibilité.

Où en sommes-nous ?

Plusieurs étapes se succèdent en vue de l'élaboration d'un SCoT :

1. Diagnostic et état initial de l'environnement
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
3. Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
4. Evaluation de l'impact sur l'environnement du PADD et du DOO du SCoT
5. Arrêt du projet
6. Phase réglementaire avec enquête publique et approbation du SCoT par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) Hautes Terres d'Oc

Actuellement, la rédaction du PADD (étape 2) est en cours de finalisation. Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'aménagement en matière d'habitat, de transports et déplacements, de développement économique, touristique et culturel, ou encore de préservation des espaces agricoles et naturels et des paysages. Il représente ainsi une pièce fondamentale du SCoT.

Comment suis-je concerté(e) sur cette élaboration ?

Pour élaborer le SCoT, des modalités de concertation du public sont définies. Deux réunions publiques ont eu lieu. Elles ont permis de présenter les enjeux identifiés sur le territoire et les axes du projet politique envisagé. Un dossier sur le SCoT et un cahier de concertation sont à votre disposition aux sièges du PETR (Brassac) et des communautés de communes. Les informations sur le SCoT sont également disponibles sur <http://www.hautesterresdoc.fr>.

PLUi des Monts de Lacaune



La Communauté de Communes des Monts de Lacaune avait lancé avant la fusion l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La démarche continue et ne concerne que les 11 communes des Monts de Lacaune. Le conseil communautaire a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable le 13 juin 2017. Puis 3 réunions publiques ont été organisées en juin et en juillet à Lacaune, Murat-sur-Vèbre et Viane. Ces réunions ont permis de présenter la démarche et l'état d'avancement du PLUi, notamment les premiers éléments du diagnostic et les orientations générales proposées par les élus de la Communauté de Communes au regard des lois et règlements applicables au territoire.

Les documents du PLUi (diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sont mis à la disposition du public en mairie et exposés de manière synthétique sur des panneaux d'information au siège de la Communauté de Communes du 10 juillet 2017 au 12 février 2018. Ils sont également téléchargeables sur le site internet www.ccmlhl.fr. Un registre est également présent dans chaque mairie concernée et au siège de la Communauté de Communes pour consigner les observations du public.

L'élaboration des 4 PLU communaux de La Salvetat-sur-Agoût, Le Soulié, Rosis et Castanet-le-Haut continue également. Ils vous seront présentés dans un prochain numéro.

OPAH Hautes Terres d'Oc

De mars 2014 à mars 2017, il y a eu une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les Monts de Lacaune. Elle est désormais terminée.

Suite à la fusion, les communes des Monts de Lacaune ont intégré en novembre l'OPAH en cours sur Hautes Terres d'Oc.

Cette opération permet aux propriétaires occupants (sous conditions de revenus) d'obtenir des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), de la Région et de la Communauté de Communes pour améliorer leur logement : performances énergétiques, maintien à domicile, adaptation au handicap, ... Des aides sont également destinées aux propriétaires bailleurs qui souhaitent réhabiliter un logement, qui sera ensuite loué à un loyer modéré.

Comment bénéficier de ces aides ?

Il vous suffit de contacter Hautes Terres d'Oc (Tél. : 05 63 74 01 29). Des animateurs sont là pour vous aider dans votre projet. Cet accompagnement est gratuit.

Soutien aux investissements des communes

La Communauté de Communes soutient les projets d'investissement des communes à travers l'attribution de fonds de concours.

Vous trouverez ci-dessous les projets dont les aides ont été délibérées en 2017 (arrêté au 09/11/17) par le conseil communautaire.

Anglès



Aménagement d'un ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite au lac du Salvan

Le ponton permettant aux personnes à mobilité réduite de profiter en toute sécurité de toutes les activités a été remis aux normes et le chemin d'accès aménagé.

Coût de l'opération : 4 785 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 392,50 €^{HT}

Acquisition d'un aspirateur à feuilles

Coût de l'opération : 4 950,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 2 475,00 €^{HT}

Remplacement des canalisations en plomb

Coût de l'opération : 4 950,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 2 144,50 €^{HT}

Acquisition d'une débroussailluse et d'une bineuse

Coût de l'opération : 2 980,36 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 090,00 €^{HT}

Cambon-et-Salvergues



Travaux de voirie

Des travaux de réfection de la voirie au niveau des Courtials ont été réalisés.

Coût de l'opération : 4 160,50 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 2 080,25 €^{HT}

Aménagement du centre de séjour de La Clairière

Coût de l'opération : 3 238,49 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 619,24 €^{HT}

Achat d'équipements divers pour la commune

Coût de l'opération : 1 996,06 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 997,94 €^{HT}

Installation chauffage à l'appartement du Presbytère

Coût de l'opération : 1 365,80 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 682,90 €^{HT}

Acquisition de terrains

Coût de l'opération : 30 000,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 7 500,00 €^{HT}

Acquisition de deux radars pédagogiques

Coût de l'opération : 4 770,80 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 985,40 €^{HT}

Réfection de la voirie communale

Coût de l'opération : 11 234,60 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 5 617,30 €^{HT}

Remplacement du kit de minuterie de l'horloge de l'église

Coût de l'opération : 819,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 409,50 €^{HT}

Travaux de menuiseries du kiosque et de l'aire de camping-car

Coût de l'opération : 1 292,47 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 997,94 €^{HT}

Aménagement pour le restaurant et les gîtes de La Clairière

Coût de l'opération : 3 533,74 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 766,87 €^{HT}

Fraïsse-sur-Agoût



Achat d'une fendeuse

Afin de compléter le matériel mis à disposition de l'équipe technique, la commune a fait l'acquisition d'une fendeuse à moteur thermique.

Coût de l'opération : 1 158,33 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 579,00 €^{HT}

Travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Coût de l'opération : 3 854,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 927,00 €^{HT}

Achat d'un gyrobroyeur

Coût de l'opération : 3 800,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 900,00 €^{HT}

Achat d'un porte-outils de désherbage mécanique

Coût de l'opération : 8 306,67 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 4 153,33 €^{HT}

Lamontélarie



Site internet de la commune

La commune a mis en oeuvre le site internet de la Mairie.

Coût de l'opération : 2 200,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 100,00 €^{HT}

Rénovation et équipement de l'appartement au-dessus de la Mairie

Coût de l'opération : 4 788,87 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 2 382,35 €^{HT}

Mise en conformité du clocher de l'église

Coût de l'opération : 4 029,34 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 2 014,67 €^{HT}

Le Soulié



Remplacement des volets de la Mairie

La commune a remplacé les volets du bâtiment de la Mairie qui étaient très endommagés par le mauvais temps.

Coût de l'opération : 8 639,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 4 242,00 €^{HT}

Changement du brûleur de la chaudière de l'hôtel-restaurant

Coût de l'opération : 2 750,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 1 375,00 €^{HT}

Travaux de menuiserie de la bibliothèque et de la salle de réunion

Coût de l'opération : 8 010,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 4 005,00 €^{HT}

Murat-sur-Vèbre



Aménagement du circuit de Boissezon

La commune a fait installer une passerelle en aluminium, afin de sécuriser le circuit de Boissezon.

Coût de l'opération : 10 250,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 3 332,00 €^{HT}

Projet	Coût de l'opération	Aide de la CCMLMHL
Brûleur chaudière	3 014,50 € ^{HT}	1 507,25 € ^{HT}
Croix du Castelas	2 590,00 € ^{HT}	1 295,00 € ^{HT}
Sécurisation cour de l'école	26 072,00 € ^{HT}	6 518,00 € ^{HT}
Remorque podium	2 080,00 € ^{HT}	1 040,00 € ^{HT}
Mobilier urbain	24 160,00 € ^{HT}	12 080,00 € ^{HT}
Toiture église et clocher	101 084,00 € ^{HT}	25 407,00 € ^{HT}
Intempéries 2017	33 300,00 € ^{HT}	10 822,50 € ^{HT}
Aménagement transformateur	3 500,00 € ^{HT}	1 500,00 € ^{HT}
Outillage	6 400,00 € ^{HT}	3 200,00 € ^{HT}
Sanitaires camping	6 670,00 € ^{HT}	3 335,00 € ^{HT}
Assainissement des Fouillès	14 675,00 € ^{HT}	7 337,50 € ^{HT}
Réservoir de Canac	8 735,00 € ^{HT}	4 367,50 € ^{HT}

Rosis



Acquisition d'une caisse enregistreuse

La commune a équipé la Maison du Mouflon d'une caisse enregistreuse afin de mettre en place une règle de recettes.

Coût de l'opération : 1 996,00 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 998,00 €^{HT}

Achat de matériel informatique

Coût de l'opération : 1 099,14 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 549,57 €^{HT}

Restauration de la voie rurale à Compeyre

Coût de l'opération : 18 158,50 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 3 085,13 €^{HT}

Viane



Aménagement de la base de loisirs de La Rabaudié

La commune a remis en état les équipements de la base de loisirs de La Rabaudié.

Coût de l'opération : 18 787,80 €^{HT}

Aide de la CCMLMHL : 9 344,57 €^{HT}

RETOUR SUR...

► La Communauté de Communes roule à l'électrique

En remplacement de 2 véhicules vieillissants, la Communauté de Communes a acheté 2 Zoé, électriques à 100%. On peut considérer qu'elles rouleront « local et renouvelable » car notre territoire produit plus d'électricité qu'il n'en consomme. Ces voitures, basées une à Lacaune et une à La Salvetat-sur-Agoût, seront principalement utilisées pour les déplacements à l'intérieur de la Communauté de Communes.

Cette action en faveur de la transition énergétique a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du projet «Territoire à énergie positive pour la croissance verte», mené par le PNR du Haut Languedoc.



► Contrat de réciprocité avec la métropole de Montpellier



Le 23 mars, les élus de la Communauté de Communes ont reçu Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole pour lancer la démarche du contrat de réciprocité entre nos 2 territoires. L'objectif est de développer des actions concrètes concernant les filières de la forêt, du tourisme et de la santé. Ce contrat, qui sera signé en janvier 2018, constitue un outil pour le développement réciproque de nos territoires en associant valorisation des ressources patrimoniales et naturelles au service du dynamisme démographique et en faisant interagir l'innovation et la volonté des décideurs

publics et économiques au bénéfice des filières et des populations.

L'union régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie accompagne le volet forestier de ce contrat.

► Visites des 2 députés et du Préfet du Tarn

A l'issue du conseil communautaire du 14 septembre à La Salvetat, les élus et le public ont eu le plaisir d'accueillir les députés des 2 circonscriptions de la Communauté de Communes, Philippe HUPPE pour l'Hérault et Philippe FOLLIOT pour le Tarn.

Après avoir assuré les élus de leur attachement au monde rural et de leur volonté d'en porter les attentes à Paris, les 2 députés ont fait état des réflexions en cours au sein de l'assemblée nationale. S'en est suivi un moment d'échanges qui a permis d'aborder la baisse des dotations de l'Etat, la fin annoncée des contrats aidés, la réforme de la taxe d'habitation, l'avenir de la communauté tout juste fusionnée, ...

Le 30 novembre, le Préfet du Tarn et le sous-préfet de Castres sont venus à la rencontre des maires de la Communauté de Communes. Les 2h de discussions ont permis d'aborder de nombreux sujets comme le maintien des services publics et le rôle de la Maison de Services Au Public, l'actualité réglementaire (réforme de la taxe d'habitation, communes nouvelles, les financements de l'Etat (FNADT, intempéries pour la voirie, ...).

A la découverte du territoire

Barre

A l'extrémité nord-est de notre territoire Barre est un village paisible où il fait bon aller faire un pique-nique au bord de son joli plan d'eau. Et pourquoi ensuite ne pas vous balader le long du sentier du Mont Barre. Un Espace Naturel Sensible à découvrir au travers d'un parcours interprétatif. Vous pouvez également découvrir la statue-menhir de Cantoul et le Four banal de Gos.

Un peu d'histoire : Cabannes et Barre forment deux communes distinctes en 1790 jusqu'à ce que le décret du 16 février 1900 scinde la commune en deux communes : Barre et Moulin-Mage. En 1790, la commune comprenait deux paroisses : Notre-Dame de Barre et Saint-Hilaire de Cabannes. La paroisse de Notre-Dame de Moulin-Mage est créée le 9 octobre 1843. La paroisse de Saint-Joseph de Gos est créée le 5 février 1855. Le maréchal Soult, de passage à Barre en 1815, de retour de Waterloo, a dû fuir précipitamment de l'auberge Tabaries, devant laquelle la foule manifestait son hostilité.



Eglise

Espérausses

A l'extrémité ouest de notre territoire : Espérausses. Village dominé par son château perché sur la Barbacane, fortification en bon état appartenant à plusieurs propriétaires privés. Château, qui au XVI^{ème} siècle a été le témoin des guerres de religion, et propriété, à cette époque, des Calvayrac de la Tourette. En partant de la mairie et de la salle des fêtes, on laisse derrière soi les collines de Miremont où se trouvent les sources alimentant le village et ses hameaux et le temple protestant témoin de la cohabitation des catholiques et des protestants dans ce lieu reculé.



Lac et château

En cheminant vers l'église Notre-Dame de la Nativité et le monument aux Morts, on atteint le cœur du village. Fontaines et placettes fleuries y proposent ombrage et détente.

En arrivant depuis Brassac on peut remarquer un petit lac entouré d'un parc arboré, aménagé pour les jeux des enfants mais aussi pour des pique-niques.

Dans ce village un deuxième parc a été créé, offrant son cadre bucolique au promeneur.

Et puis maints chemins mènent à des fermes et des hameaux. Au gré des montées et des descentes on peut rencontrer des troupeaux d'ovins ou de bovins, et parfois aussi des biches suivies de leurs faons. Le charme naturel et rural de ce coin de montagne est parfaitement conservé.

Un itinéraire de randonnée vient d'être validé par le Conseil Départemental. Il chemine durant 8 kms dans un environnement boisé ; feuillus, sapins, houx et buis y sont très vivaces.

Nous l'avons baptisé du nom occitan de : CAMI DE GRIFOLS E BOÏS d'Espérauças.

Lamontélarié

Une halte rafraîchissante pour découvrir une brasserie artisanale, le camping étoilé de Rouquié et les chambres d'hôtes La Tranquille. A plus de 800 m d'altitude, ce village authentique bénéficie d'une association « Lou Monteliots » qui œuvre pour la sauvegarde de son patrimoine et l'animation locale.

Vous pouvez aussi enfilez vos chaussures de marche et aller découvrir « La Sagne des Baysses » que la commune a aménagé afin de la protéger. Elle s'étend en parallèle de « La Balade Montéliote », chemin de randonnée très prisé des connaisseurs et d'intérêt départemental. Vous verrez alors une belle tourbière, zone humide et refuge d'une biodiversité exceptionnelle.

Un peu d'histoire : la commune de Lamontélarié fut la première et unique commune française à mettre en place un triumvirat, en effet lors des élections de 1837 trois frères se présentèrent. Tous les trois animés d'un vif désir de changement pour leur commune, ils proposèrent leurs candidatures. Ne pouvant se résoudre à être en concurrence, ils proposèrent une candidature commune et partagèrent le pouvoir.



Eglise

Rosis



Hameau de Douch (Rosis)

Au coeur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc le plateau du Caroux et sa réserve de Mouflons.

Le hameau de Douch tout en charme et en authenticité fait parties des 20 hameaux de la commune de Rosis.

Plusieurs sites à ne pas manquer : le pont vieux d'Andabre restauré en 2014, le Moulin de Lafage 1^{er} prix de la fondation du patrimoine, le Four banal à Douch et la Maison du Mouflon et du Caroux ouverte d'avril à septembre.

Rosis à deux gîtes communaux de 16 places : un classé 3 épis et Gîtes de France et le Marcel Cèbe classé Marque Parc.

De nombreux sentiers de randonnées permettent de découvrir cette montagne de légende qu'est le Caroux.

A suivre...

SENAUX

Conseiller communautaire :

CALVET Jacques (*maire*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 37 26 25

mairie.senaux@wanadoo.fr

ESCROUX

Conseiller communautaire :

BROUSSE Marie-José (*maire*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 37 04 50

mairie.escroux@nordnet.fr

LACAUNE-LES-BAINS

Conseillers communautaires :

BARDY Christian (*adjoint*)

BENAMAR Alexis (*conseiller municipal*)

BOUSQUET Jérôme (*adjoint*)

BOUSQUET Robert (*maire, président*)

CABROL André (*conseiller municipal*)

CALAS Carole (*conseillère municipale*)

FABRE Jacques (*adjoint*)

SOLOMIAC Sylvie (*adjointe*)

STAVROPOULOS Marie-Claude (*adjointe*)

VIALA Armelle (*adjointe*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 37 00 18 FAX 05 63 37 15 40

mairie.lacaune@lacaune.com

VIANE

Conseillers communautaires :

BLAVY Francine (*maire, vice-président*)

MONDEME Marie-Françoise (*adjointe*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 37 50 34 FAX 05 63 37 15 62

mairie-viane81@wanadoo.fr

ESPÉRAUSSES

Conseiller communautaire :

BARTHES Jean-Jacques (*maire*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 74 07 43

mairie.esperaussez@wanadoo.fr

BERLATS

Conseiller communautaire :

FARENC Michel (*maire, vice-président*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 74 55 67

commune.berlats@orange.fr

GIJOUNET

Conseiller communautaire :

DELORI Hugues (*maire*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 37 50 59

mairiegijounet@wanadoo.fr

LAMONTÉLARIÉ

Conseiller communautaire :

ESCANDE Pierre (*maire*)

Contact mairie :

TÉL / FAX 05 63 74 01 92

mairie.lamontelarie@wanadoo.fr

ANGLÈS

Conseillers communautaires :

ASSEMAT Natacha (*adjointe*)

BARTHES Alain (*maire, vice-président*)

Contact mairie :

TÉL 05 63 70 97 19 FAX 05 63 73 00 64

mairie.angles.81@wanadoo.fr

LE SOULIÉ

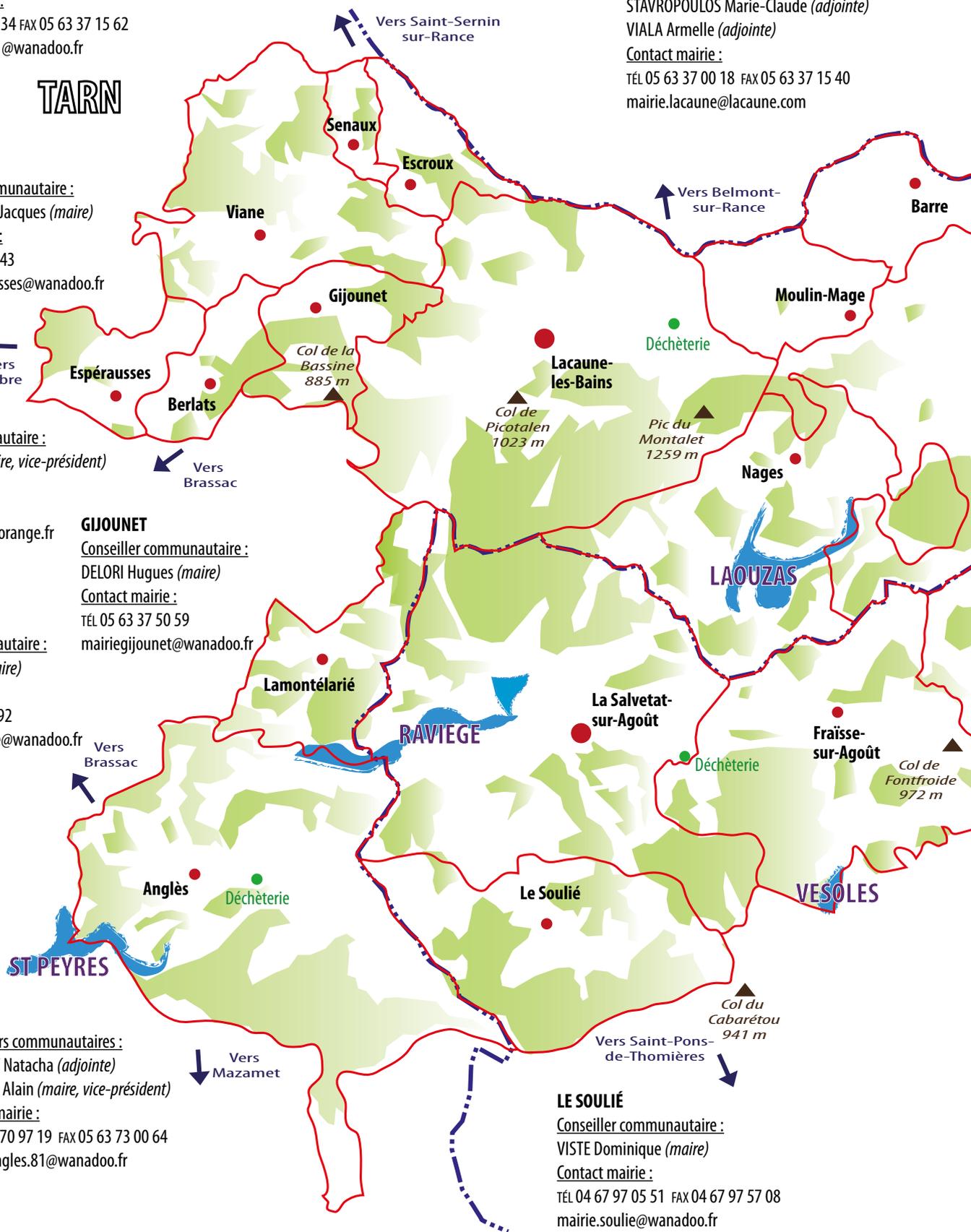
Conseiller communautaire :

VISTE Dominique (*maire*)

Contact mairie :

TÉL 04 67 97 05 51 FAX 04 67 97 57 08

mairie.soulie@wanadoo.fr



BARRE

Conseiller communautaire :
ANINAT Claude (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL/ FAX 05 63 37 40 81
mairiebarre@orange.fr

MOULIN-MAGE

Conseiller communautaire :
COUSTURIER Pascal (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 05 63 37 40 19
mairie.moulin-mage@orange.fr

NAGES

Conseiller communautaire :
CABROL Alain (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 05 63 37 40 48 FAX 05 63 37 16 86
mairie.nages81@wanadoo.fr

MURAT-SUR-VÈBRE

Conseillers communautaires :
MAS Bernard (*adjoint*)
ROUMESTANT Bernard (*adjoint*)
VIDAL Daniel (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 05 63 37 41 16 FAX 05 63 37 16 52
mairie.murat81@wanadoo.fr

AVEYRON

↑ Vers Camarès

CASTANET-LE-HAUT

Conseiller communautaire :
ALLIES Max (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 04 67 23 60 49 FAX 04 67 23 60 31
castanetlehaut@orange.fr

ROSIS

Conseiller communautaire :
MENDES Jacques (*maire*)
Contact mairie :
TÉL 04 67 23 60 73 FAX 04 67 23 69 44
mairie.rosis@wanadoo.fr

CAMBON-ET-SALVERGUES

Conseiller communautaire :
CASARES Marie (*maire*)
Contact mairie :
TÉL 04 67 97 50 48 FAX 04 67 97 52 25
cambon34@orange.fr

FRAÏSSE-SUR-AGOÛT

Conseiller communautaire :
BACOU André (*maire, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 04 67 97 61 14 FAX 04 67 97 53 63
fraisse.mairie@wanadoo.fr

LA SALVETAT-SUR-AGOÛT

Conseillers communautaires :
BARTHEZ Isabelle (*adjointe*)
ESTADIEU Thibault (*maire*)
GUILLOT Marie-Hélène (*adjointe*)
MIALET Jean-Christophe (*adjoint, vice-président*)
Contact mairie :
TÉL 04 67 97 61 47 FAX 04 67 97 52 81
mairie@lasalvetatsuragout.fr

Pour nous contacter :

Siège

Place du Général de Gaulle
81230 Lacaune-les-Bains
Lundi au Jeudi 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h / 13h30-16h30

Antenne administrative

Place Compostelle
34330 La Salvetat-sur-Agoût
Lundi au Jeudi 8h30-12h30 / 14h-17h
Vendredi 8h30-12h30 / 14h-16h30

Antenne technique

ZAE Forest
34330 La Salvetat-sur-Agoût

Tél : 05 32 11 09 25

Mail : contact@ccmlhl.fr

Espace des sources chaudes

Piscine 05 63 37 69 90
Centre de bien-être 04 67 97 59 09

Office de Tourisme intercommunal

05 32 11 09 45
BIT & APIC d'Anglès 05 63 72 47 95
BIT de Fraïsse 04 11 95 08 06
BIT de La Salvetat 04 11 95 08 07
BIT de Lacaune 05 32 11 09 45
BIT de Murat 05 32 11 09 46
BIT de Nages (Laouzas) 05 32 11 09 47
BIT & APIC de Viane 05 63 72 10 15

Maison de retraite / Résidence spécialisée

05 63 37 52 04

Maison des Services au Public

05 63 50 77 80

HERAULT

1 km

Base des Bouldouïres
(La Salvetat-sur-Agoût)



Magazine d'informations de la
Communauté de Communes des Monts
de Lacaune et de la Montagne du Haut
Languedoc.

Directeur de la publication

Robert BOUSQUET

Rédactrice en chef

Vanessa FEDERICO

Conception graphique

Service Communication

Crédit photos :

CCMLMHL

Ferme de Besses Basses

Fromagerie de Lamarque

Christian Bernard

Occitana Prod

Mairie d'Anglès

Mairie de Barre

Mairie de Cambon-et-Salvergues

Mairie d'Espérausses

Mairie de Fraïsse-sur-Agoût

Mairie de Lamontélaré

Mairie de Le Soulié

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Mairie de Rosis

Impression : Imprimerie Périé

Imprimé sur papier 100% recyclé

Tirage : 8 000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Place du Général de Gaulle - 81230 Lacaune-les-Bains

05 32 11 09 25

contact@ccmlhl.fr

www.ccmlhl.fr